



Utiliser mes droits , savoir si je pouvais portée plainte

Par **havane**, le **20/02/2011** à **01:01**

Bonjour,

Je suis locataire d'un 2 pièces , depuis 7 ans dans un HLM du 13ème arrondissement . le quartier est chouette en plein quartier asiatique . le problème se trouve dans l'immeuble . je suis situé au 1er étage . du salon à la chambre la vue donne sur une sorte de toit terrasse . aucune visibilité sur l'extérieure . le sol de la terrasse se trouve à environ une trentaine de centimètres de la fenêtre , et le toit est une vraie porcherie de déchets jetés par les fenêtres . le service d'entretien nettoie chaque année environs , quand c'est bien rempli d'ordures . et ça fait 7 ans que ça dure . et le logement français , ne fait aucun effort pour changer tout ça . et pendant ce temps là je paie pour vivre dans une poubelle . c'est pour ça que j'ai décidé d'utiliser mes droits . je voulais savoir, si je pouvais refuser de payer mon loyer ! ou bien de demander un changement de logement ! si les choses continuent et ne changent pas ?

Par **jeetendra**, le **20/02/2011** à **09:15**

[fluo]ADIL 75 :[/fluo]

46 bis boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS

Tel : 01 42 79 50 51 de 9h à 18h

Bonjour, surtout continuez à régler vos loyers normalement, c'est votre bailleur qui est en faute (article 1719 du Code civil), prenez contact avec l'Association ADIL à Paris, ils vous aideront, bon dimanche à vous.

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **15:45**

Vous ne pouvez pas ne pas payer le loyer sans autorisation d'un juge.

Prenez des photos

Faites une LRAR de mise en demeure au bailleur de procéder au nettoyage qu'à défaut vous saisissez le tribunal d'instance